



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux,

présentée par

la classe de 6^{ème} du collège Hnaizianu.....,

Adresse de l'établissement : Tribu de Xepenehe Lifou BP 2 98884 Province des Îles Loyauté....

Académie : Nouvelle-Calédonie

Circonscription : 1

Député/Députée : METZDORF Nicolas

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Le bureau général de l'OMS pour l'Europe lors d'un communiqué de presse du 25 septembre 2024 a mis à jour un rapport qui conseille aux adolescents d'avoir des habitudes plus saines en ligne. Il révèle aussi une forte augmentation de l'utilisation problématique des médias sociaux. L'utilisation problématique des réseaux sociaux amène un comportement inquiétant chez les adolescents. Cela ressemble aux symptômes de l'addiction. Ils abandonnent les autres activités au profit des médias sociaux, ne contrôlent pas leur utilisation, ont la sensation de sevrage ou de privation et d'abandon lorsqu'on leur enlève l'écran ... les incidences sont négatives sur le comportement au quotidien. Sur notre île de Drehu, une jeune animatrice en Bibliothèque a fait une enquête puis a recueilli des données de Mai à Septembre 2025 afin d'établir un constat de l'impact des écrans sur les mineurs de Drehu. Cette enquête a révélé plusieurs incidents liés à l'utilisation des écrans sur les enfants de l'île. Il y a déjà pour plus de la moitié des participants à l'enquête, une durée de présence devant les écrans de 3H par jour ce qui est supérieure à la préconisation de Santé Publique France qui est de moins de deux heures par jour. Par contre, 50 % affirment qu'il n'y a pas d'effets sur les comportements de leurs enfants tandis que 50% assurent que les comportements changent notamment avec des violences constatées. A l'échelle de notre classe, tous les enfants avouent qu'ils ont déjà vu, sans le vouloir, des images à caractère pornographique sur le smartphone des parents. Même s'ils enlèvent cela de l'écran assez vite, le fait est qu'ils sont entrés en contact avec ces types d'image. Nous réalisons donc que la santé mentale de nos mineurs est en danger et que cela engendre des catastrophes dans les familles donc dans la société en général.

Nous avons décidé d'une proposition de loi, qui tourne autour de la protection des mineurs et de la prévention par rapport aux dangers que constituent les réseaux sociaux notamment les jeux en ligne. Bien-sûr, cela a un prix qui est prévu également dans les mesures de protection des enfants.

Pour notre protection, soyons vigilants et prêts à des concessions !!

*

*

*

Article 1^{er}

Tous les Français payent l'accès à un ou plusieurs réseaux sociaux.

Article 2

Les réseaux sociaux renforcent la protection des mineurs en développant une démarche d'identification plus performante sous peine d'amende.

Article 3

Les réseaux sociaux payent une amende en faveur de l'Etat et de la famille d'un mineur qui a subi des traumatismes liés à leur utilisation.

Article 4

Les retombées financières qui proviennent des amendes et de l'autorisation d'accès à l'utilisation des réseaux, servent à financer les campagnes de sensibilisation sur les dangers des réseaux sociaux, dans les écoles, collèges et lycées de France.